



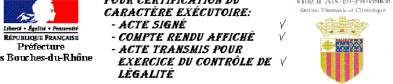
Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.666**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35904- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ADHESION 2013 A 'BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME'

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

BDM

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : ADHESION 2013 A 'BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville d'Aix en Provence verse une cotisation annuelle au Comité Départemental du Tourisme dont l'appellation est, depuis l'année 2011, Bouches-du-Rhône Tourisme.

Cette structure a pour mission d'assurer la promotion touristique du département en France comme à l'étranger, de moderniser le tourisme en l'adaptant aux marchés, de valoriser l'image des Bouches-du-Rhône et d'en développer la notoriété.

Point de rencontre de tous les acteurs du tourisme départemental, Bouches-du-Rhône Tourisme facilite l'action des partenaires institutionnels ou privés, qui conduisent un projet touristique dans les Bouches-du-Rhône. Cela s'exprime par des aides directes, le conseil et l'accompagnement, le partage des ressources, la mutualisation des services.

Il est important pour la Ville d'Aix-en-Provence de bénéficier des services de cette structure et de s'inscrire dans le cadre du schéma départemental pour toutes actions de développement touristique. C'est ainsi qu'ont été partagés :

- la réflexion sur la gestion de l'accueil des clients avec un logiciel dédié
- l'accompagnement des professionnels hôteliers pour le nouveau classement
- le travail sur la labellisation « vignobles et découverte »

- la promotion du territoire dans le cadre de Marseille Provence 2013 mais également dans le cadre de « l'après 2013 »
- la pertinence de la rénovation de la signalisation touristique autoroutière

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association, le 4 juin 2013, le montant de la cotisation des membres a été reconduit à l'unanimité. Celle-ci s'élève à 200 €.

A cet effet, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement de la cotisation annuelle de 200 € pour l'année 2013 à Bouches-du-Rhône Tourisme,
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 92048 6281 1440 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.666 - ADHESION 2013 A 'BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME'

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**